



COMMUNE D'AYENT

Plan financier

2013-2016

Table des matières

1. Préambule	
1.1. Introduction	3
1.2. Dispositions légales	3
2. Economie	
2.1. Perspectives économiques	4
2.2. Chômage	6
3. Données statistiques	
3.1. Démographie	7
3.2. Fiscalité	8
4. Etat des finances communales	
4.1. Marge d'autofinancement, endettements et investissements nets	11
4.2. Indicateurs cantonaux	11
5. Plan financier 2013-2016	
5.1. Objectifs généraux à court et moyen terme	13
5.2. Evolution du compte de fonctionnement	14
5.3. Planification des investissements	15
5.4. Evolution de l'endettement net	16
5.5. Evolution de la fortune	16
6. Considérations finales	18
7. Annexes	
7.1. Récapitulation des éléments du plan financier	20
7.2. Eléments d'analyse financière	21-26
7.3. Détail des investissements nets	27-29

1. Préambule

1.1. Introduction

Nous avons le plaisir de vous remettre, en annexe, le plan financier 2013-2016 ajusté à la situation connue au 31 décembre 2011, ainsi qu'aux budgets 2012 et 2013. Ce document est un instrument de perspective et d'information tel que défini par les dispositions légales en la matière. Le plan financier 2013-2016 a été approuvé par l'exécutif lors de sa séance du 15 novembre 2012.

La planification pluriannuelle 2013-2016 s'inscrit dans un contexte économique et financier incertain. La crise économique et financière présente depuis 2008, la cherté du franc suisse, la crise des dettes souveraines, la concurrence fiscale entre les pays, et également les modifications législatives fédérales et cantonales en cours ou à venir expliquent cette incertitude ambiante.

Face à la dégradation de l'environnement économique européen, avec des Etats en extrême difficulté qui en plus d'être nos voisins, sont aussi nos principaux partenaires commerciaux, nous devons rester prudent. Ces tensions, pour ainsi dire permanentes, provoquent des pertes de confiance et des modifications structurelles rapides et parfois profondes. Ces situations influencent aussi les économies des collectivités locales et il est de plus en plus difficile pour les collectivités comme la nôtre de chiffrer ces éléments.

Les budgets 2012 et 2013 présentent ensemble un résultat équilibré. Le Conseil communal entend poursuivre cette politique responsable. Pour atteindre ce but, le Conseil communal est conscient que des priorités devront être fixées et des choix arrêtés. Comme mentionné dans le rapport sur le budget 2013, il devient nécessaire d'étudier sans tarder toutes les pistes afin de trouver de nouvelles ressources financières. Sans nouvelles ressources, des investissements devront être différés. Pour les quatre prochains exercices, le plan financier affiche des investissements pour plus de 18 millions de francs pour une marge d'autofinancement de quelque 15.1 millions de francs.

Le plan financier n'a qu'un caractère indicatif et n'est pas un acte contraignant engageant la Municipalité. Le Conseil général prend acte du plan financier. Il ne l'approuve pas au sens d'un budget annuel.

1.2. Dispositions légales

Ce rapport vous est soumis conformément aux dispositions contenues dans l'article 75 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 18 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004.

Les principales dispositions traitant du plan financier sont reportées ci-après :

Section 2: Plan financier

Art. 18 Principes

¹ Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.

² Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

³ Il est actualisé annuellement.

⁴ Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 *Compétence et contenu*

¹ *Le plan financier est traité et approuvé par le conseil municipal.*

² *Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.*

³ *Il informe notamment sur :*

a) l'évolution probable des charges et des revenus de fonctionnement;

b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;

c) l'évolution probable de la fortune et de l'endettement.

Le plan financier 2013-2016 qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

2. Economie

2.1. Perspective économique

Le ralentissement conjoncturel international touche désormais la Suisse. Face à la morosité de la situation économique mondiale, le Groupe d'experts de la Confédération prévoit, pour les trimestres à venir, le maintien d'une conjoncture affaiblie en Suisse et une légère hausse du chômage. La croissance du PIB suisse devrait atteindre 1,0% pour 2012 et, à condition que la conjoncture mondiale se redresse, s'accélérer légèrement en 2013 à 1,4%.

Conjoncture internationale

Les signes d'affaiblissement de la conjoncture internationale se sont précisés ces derniers mois. Dans la zone euro, en particulier, la crise de la dette pèse de plus en plus sur l'évolution économique.

Prévisions conjoncturelles pour la Suisse

Le ralentissement conjoncturel international touche désormais la Suisse. Après un 1er trimestre 2012 relativement bon, la croissance du PIB s'est érodée au 2e trimestre. L'évolution économique révèle de fortes divergences entre les secteurs domestiques (secteurs proches de la consommation, services axés sur le marché intérieur), qui se portent relativement bien, et plusieurs secteurs d'exportation (industrie et tourisme), qui sont confrontés à des impératifs d'adaptation. Sur le plan intérieur, la conjoncture est soutenue dans une large mesure par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, la baisse des prix à la consommation (ce qui a un effet positif sur le revenu réel des ménages) et le solde migratoire nette qui continue d'être positif.

Les perspectives d'exportation pour plusieurs branches demeurent moroses, vu que le fléchissement de la conjoncture internationale touche désormais des marchés jusqu'ici solides, comme l'Allemagne et l'Asie. Dans ces circonstances, il est d'autant plus important que la situation monétaire se soit légèrement détendue, et ce, grâce surtout au cours plancher fixé par la BNS il y a un peu plus d'une année. Le franc a cessé de s'apprécier par rapport à l'euro, qui reste faible, et s'est même quelque peu déprécié vis-à-vis d'autres monnaies comme le dollar et de nombreuses devises asiatiques. Le taux plancher contribue ainsi, de manière déterminante, à ce que la situation de l'économie d'exportation se stabilise et demeure relativement supportable.

Le Groupe d'experts prévoit que globalement la conjoncture suisse sera peu dynamique durant les prochains trimestres. Il n'y a cependant pas lieu d'escompter une récession grave (recul prononcé du PIB sur plusieurs trimestres), en raison notamment de la solidité de la conjoncture intérieure et de l'effet stabilisateur du cours plancher face à l'euro sur l'économie d'exportation. Sans surprise, les enquêtes

conjoncturelles récentes font état d'une morosité, en particulier dans l'industrie, mais ne montrent aucune détérioration susceptible de déboucher sur une crise.

Pour l'ensemble de l'année 2012, le Groupe d'experts table sur une faible croissance du PIB de 1,0% (dernière prévision: +1,4%). L'économie suisse continue ainsi de se porter relativement bien en comparaison européenne, même si elle marque manifestement le pas. Si la prévision a été légèrement revue à la baisse par rapport à celle de juin dernier, c'est, d'une part, à cause d'une appréciation moins favorable de la conjoncture internationale et, d'autre part, en raison de la récente révision des comptes nationaux. Selon les nouvelles données, la croissance économique a été moins forte que prévu en début d'année 2012, ce qui fait baisser la moyenne annuelle. L'estimation pour 2013 reste pratiquement inchangée. A condition que la situation économique et financière se stabilise progressivement dans la zone euro, les perspectives devraient s'améliorer pour l'économie d'exportation, et le moteur de la conjoncture suisse devrait reprendre, progressivement également, de la vitesse, ce qui permet de tabler sur une croissance annuelle de 1,4 % en 2013 (prévision précédente: +1,5%). Comme escompté, le ralentissement conjoncturel gagne peu à peu le marché du travail. Au cours des huit premiers mois de l'année, le chômage a affiché une légère tendance à la hausse. Le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 2,8% en début d'année à 2,9 % à la fin août 2012. Compte tenu des prévisions maussades quant à l'évolution conjoncturelle, le chômage devrait poursuivre temporairement sa hausse, en particulier dans les secteurs économiques confrontés à des problèmes d'ordre conjoncturel ou structurel (c.-à-d. dans une partie de l'industrie d'exportation, dans le tourisme, ainsi que dans le secteur financier), avant de se stabiliser dans le courant de l'année prochaine. En moyenne annuelle, le Groupe d'experts s'attend à un taux de chômage de 2,9% en 2012 et de 3,3 % en 2013.

Risques conjoncturels

La conjoncture internationale demeure faible et très incertaine. Le risque d'une accentuation de la crise de la dette dans la zone euro, qui a dominé ces derniers mois, devrait s'être réduit grâce aux décisions récentes prises par la BCE. Il est cependant trop tôt pour lever l'alerte. Tant que les pays en crise n'auront pas réalisé, dans leurs processus de réforme, des progrès substantiels vers des finances publiques plus solides et une compétitivité économique accrue, la crise ne sera pas résolue et le risque de nouvelles pertes de confiance et d'une recrudescence des turbulences sur les marchés financiers ne pourra pas être écarté. La propagation du fléchissement conjoncturel à d'autres régions du monde, qui a été observée dernièrement, représente un autre risque conjoncturel. Vu les liens étroits qui existent dans les échanges commerciaux et dans les processus de production au niveau international, cette évolution pourrait freiner le commerce mondial dans une mesure plus importante que prévu. Selon l'expérience, un ralentissement plus marqué pourrait être ressenti dans diverses économies asiatiques axées essentiellement sur les exportations.

En juillet 2012, la base de calcul du taux de chômage a été actualisée d'après le nombre de personnes actives issu du recensement fédéral de la population 2010 de l'OFS. Il s'ensuit que le taux de chômage est inférieur d'environ 0,3 point de pourcentage au taux établi avant la révision. Ainsi, le taux de chômage pour 2011, qui atteignait 3,1% selon l'ancienne base de calcul, se situe à 2,8% selon la nouvelle base. Cet écart doit aussi être pris en compte dans la comparaison entre les prévisions actuelles pour 2012 et 2013 et celles établies en juin dernier.

Aperçu

Quelques prévisions pour l'économie suisse comparaison des prévisions : septembre 12 et juin 12 variation en % par rapport à l'année précédente, taux				
	2012		2013	
	sept. 12	juin 12	sept. 12	juin 12
PIB	1.0%	1.4%	1.4%	1.5%
Dépenses de consommation:				
Consommation privée et ISBLSM	2.1%	1.7%	1.2%	1.3%
Etat	2.3%	2.1%	1.4%	0.7%
Investissements dans la construction	-0.5%	2.0%	1.5%	1.5%
Investissements en biens d'équipement	1.5%	0.5%	-0.5%	-2.0%
Exportations	0.5%	1.4%	2.3%	4.0%
Importations	2.9%	2.5%	1.5%	3.0%
Emploi (en équivalents plein-temps)	1.3%	1.2%	0.3%	0.6%
Taux de chômage ¹	2.9%	2.9%	3.3%	3.1%
Indice suisse des prix à la consommation	-0.5%	-0.4%	0.5%	0.5%

¹ d'après les personnes actives selon le recensement fédéral de la population 2010
source: groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles

2.2. Chômage

En août 2012, le taux de chômage était de 2,8% en Valais. Le canton compte 4'597 chômeurs, soit 287 de plus qu'à la fin juillet. Le taux de chômage de la commune d'Ayent se situait à 3,6% à fin août, soit 67 chômeurs (3,1% à fin septembre, soit 48 chômeurs).

	Nombre	Taux
Valais	4'597	2.8
<u>Selon la région :</u>		
Haut-Valais	449	1.1
Valais central	2'205	3.6
Bas-Valais	1'943	3.3
<u>Selon le sexe :</u>		
Femmes	2'306	3.2
Hommes	2'291	2.6
<u>Selon la nationalité :</u>		
Suisses	2'446	2.0
Etrangers	2'151	5.6
Source Etat du Valais		

Selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), à fin août 2012, 119'823 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement (ORP), soit 3'529 de plus que le mois précédent. Le taux de chômage a augmenté, passant de 2,7% en juillet 2012 à 2,8% pendant le mois sous revue. Le chômage a augmenté de 8'136 personnes (+7,3%) par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

3. Données statistiques

3.1. Démographie

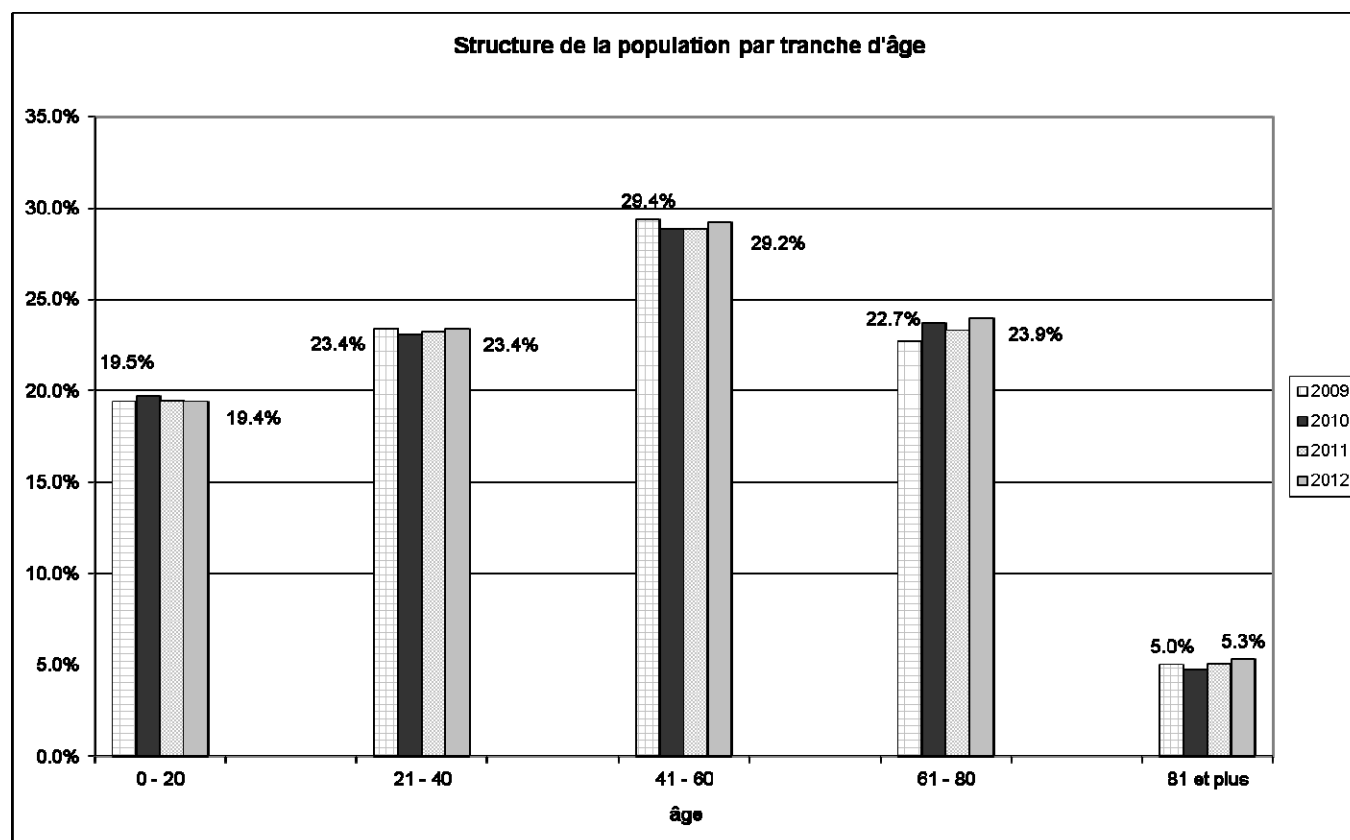
3.1.1. Structure de la population communale

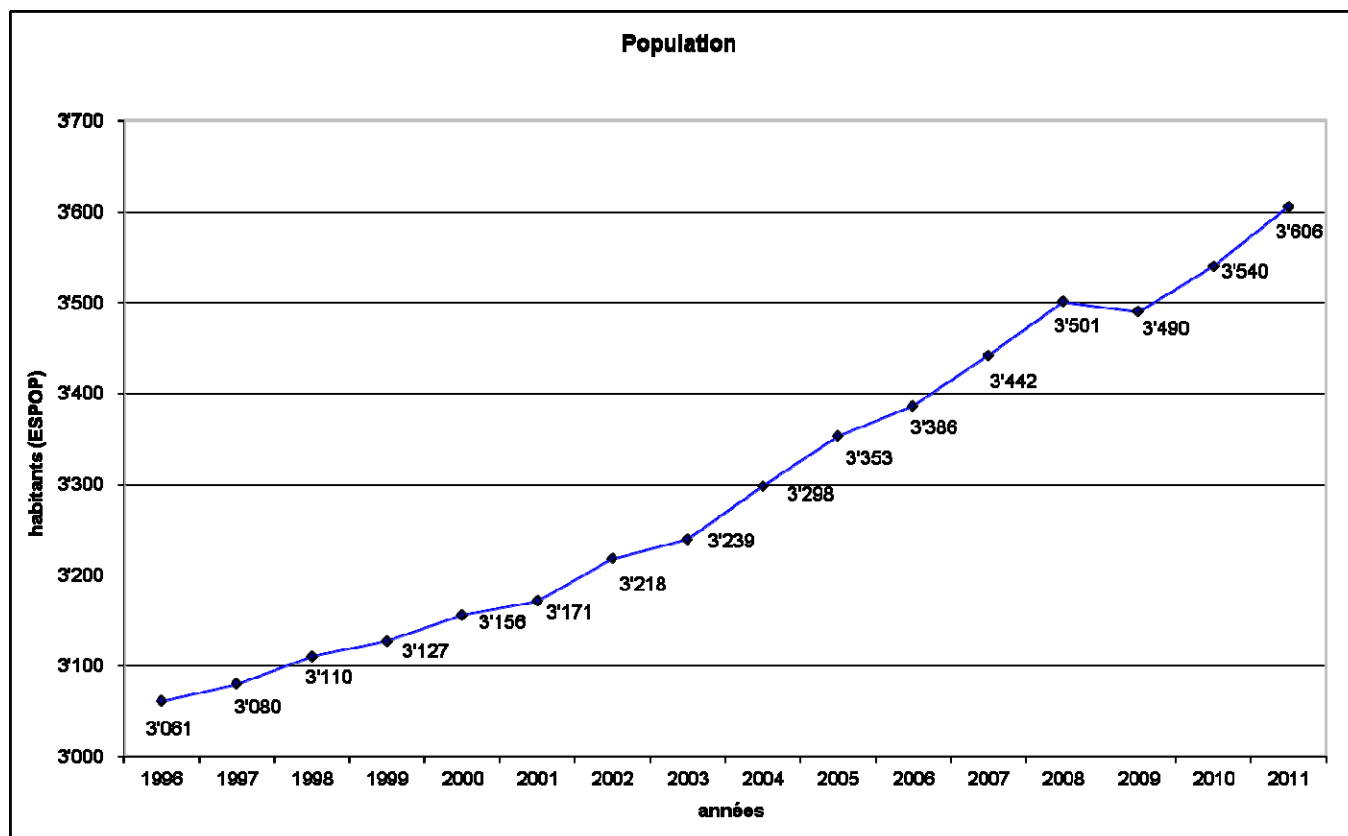
Population 2011			
Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 10	176	191	367
11 - 20	197	159	356
21 - 30	212	191	403
31 - 40	234	225	459
41 - 50	267	279	546
51 - 60	257	268	525
61 - 70	285	260	545
71 - 80	155	166	321
81 - 90	75	98	173
91 et plus	4	13	17
Total/moyenne	1'862	1'850	3'712

Population 2012			
Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 10	175	201	376
11 - 20	180	163	343
21 - 30	223	198	421
31 - 40	223	224	447
41 - 50	244	288	532
51 - 60	263	260	523
61 - 70	288	277	565
71 - 80	189	165	354
81 - 90	02	96	173
91 et plus	7	12	19
Total/moyenne	1887	1873	3760

Comme au niveau cantonal, nous constatons un vieillissement de la population en raison d'une hausse constante ces dernières années de la tranche 61-80 ans et plus.

3.1.2. Evolution démographique





3.2. Fiscalité

3.2.1. Généralités (Référence : Rapport de l'Etat du Valais sur les finances communales 2010)

En Valais, la charge fiscale communale est difficilement mesurable du fait de l'application conjointe d'un coefficient et d'une indexation sur les barèmes communaux ainsi que des systèmes de taxes très différents d'une commune à l'autre. En effet, la loi fiscale (LF) laisse aux communes une large autonomie en ce qui concerne la correction de la progression à froid (art. 178 al. 5 LF) et la fixation du coefficient communal (art. 178 al. 4 LF). Les communes ont la possibilité de corriger la progression à froid jusqu'à 170% et de fixer le coefficient de 1 à 1.5.

Néanmoins, le coefficient d'impôt appliqué peut être considéré à lui seul comme un indicateur important de la charge fiscale.

Selon le rapport sur les finances communales 2010 établi par le département cantonal des finances, la situation était la suivante :

Coefficient	Nbre de com.	Nbre de com.	Nbre de com.	Nbre d'hab.	Nbre d'hab.	Nbre d'hab.	Pop. en %	Pop. en %	Pop. en %
	2010	2008	2004	2010	2008	2004	2010	2008	2004
1	12	12	9	14'209	13'709	17'542	4.5	4.5	6.1
1.1	16	15	11	89'505	56'271	37'098	28.6	18.6	13
1.15	5	5	3	12'641	35'225	32'735	4.0	11.6	11.3
1.2	39	39	37	102'757	98'924	73'869	32.9	32.6	25.6
1.25	15	17	14	34'197	36'261	47'551	10.9	12.0	16.3
1.3	31	35	34	43'489	41'614	42'072	13.9	13.7	14.7
1.35	5	4	3	3'754	4'648	2'169	1.2	1.5	0.8
1.4	18	21	36	9'099	12'654	28'700	2.9	4.2	10
1.5	2	5	11	3'033	3'935	6'240	1.0	1.3	2.2
	143	153	158	312'684	303'241	287'976	100	100	100

Il ressort de ce tableau que seules quelques communes appliquent le coefficient le plus bas (1.0) ou le coefficient le plus élevé (1.5). En raison de la grande différence existante entre les coefficients communaux, la charge fiscale pour les contribuables peut être de 50% plus élevée d'une commune à l'autre. Si l'on prend en considération l'indexation et le coefficient communal, la charge fiscale peut aller pour les contribuables avec un revenu moyen du simple au double.

En 2010, pour l'ensemble des communes, le coefficient moyen était de 1.232 et l'indexation moyenne à 146,20%.

La comparaison avec les années précédentes montre que le coefficient d'impôt moyen a subi une baisse :

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Jahr
Coefficient moyen	1.276	1.267	1.261	1.252	1.242	1.232	1.232	Koeffizient: Durchschnitt
Coefficient, médiane	1.3	1.3	1.25	1.25	1.25	1.2	1.2	Koeffizient: Mittelwert
Indexation moyenne	133.3%	133.9%	134.4%	135.6%	138.1%	146.2%	146.2%	Indexierung: Durchschnitt
Indexation, médiane	135.0%	135.0%	135.0%	140.0%	140.0%	145.0%	145.0%	Indexierung Mittelwert
Taux pondéré moyen	1.107	1.097	1.089	1.074	1.052	1.001	1.001	Gewichteter Steuersatz: Durchschnitt
Taux pondéré, médiane	1.125	1.1	1.1	1.075	1.05	1	1	Gewichteter Steuersatz: Mittelwert

3.2.2. Imposition fiscale dans le district d'Hérens et les communes voisines

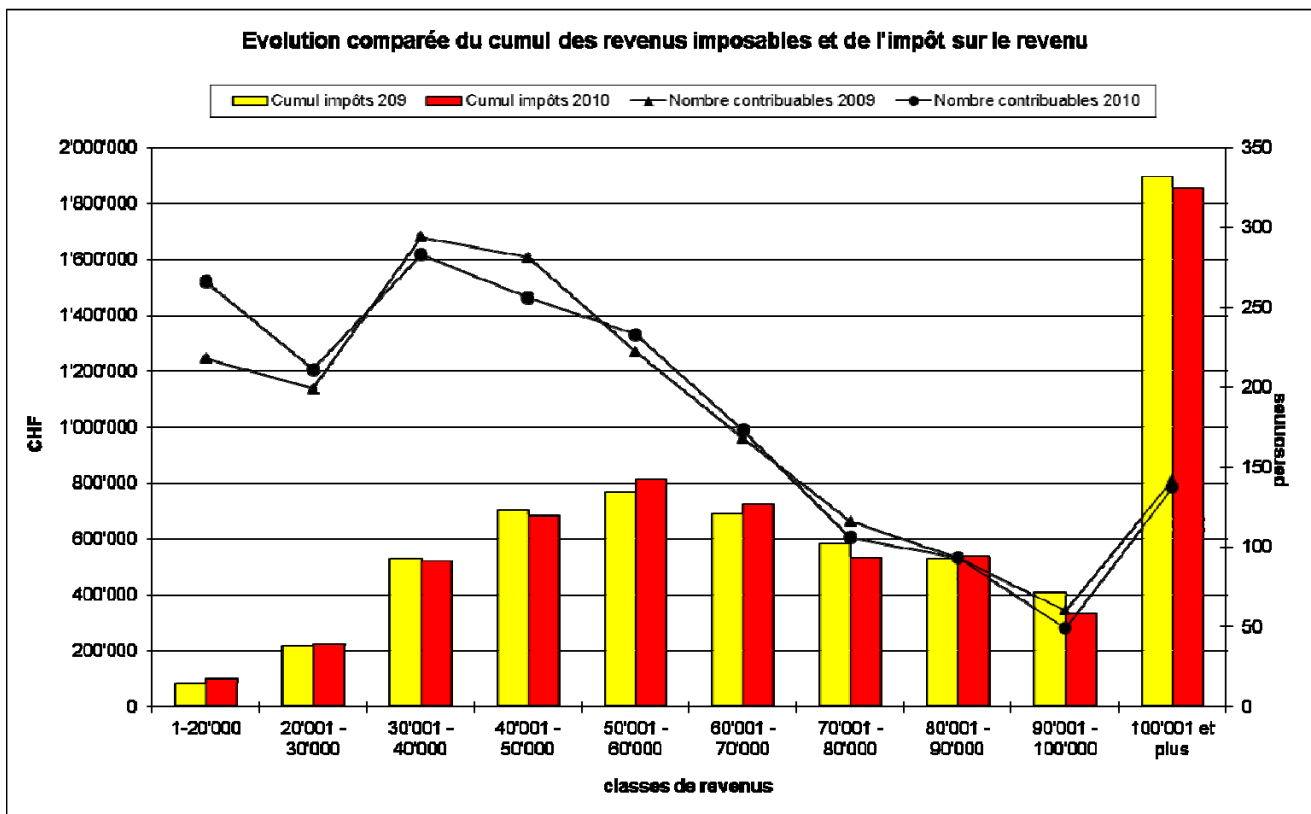
Fiscalité du district d'Hérens et des communes voisines								
Communes	2009		2010		2011		2012	
	coefficient	indexation	coefficient	indexation	coefficient	indexation	coefficient	indexation
Les Agettes	1.50	110%	1.40	120%	1.40	130%	1.40	130%
Ayent	1.20	145%	1.20	145%	1.20	145%	1.20	145%
Evolène	1.30	125%	1.30	125%	1.30	125%	1.30	125%
Héremence	1.00	170%	1.00	170%	1.00	170%	1.00	170%
Mont-Noble					1.35	140%	1.35	140%
St-Martin	1.40	140%	1.40	140%	1.40	140%	1.40	140%
Vex	1.30	150%	1.30	150%	1.30	160%	1.30	160%
Arbaz	1.25	140%	1.25	140%	1.25	140%	1.25	140%
Grimisuat	1.30	150%	1.30	150%	1.30	150%	1.30	150%
Savièse	1.15	150%	1.15	150%	1.15	150%	1.15	150%
Sion	1.10	170%	1.10	170%	1.10	170%	1.10	170%
Icogne	1.20	160%	1.20	160%	1.20	160%	1.20	170%
Lens	1.20	160%	1.20	160%	1.20	170%	1.20	170%
St-Léonard	1.20	150%	1.20	150%	1.20	150%	1.20	150%

Source : Etat du Valais

En fonction de leurs impératifs financiers, les communes modifient l'échelle de base : elles lui appliquent un coefficient d'impôt qui peut varier de 1.0 à 1.5 et l'indexent en fonction de l'indice des prix à la consommation (art. 178 LF du 10.03.1976).

3.2.3. Recettes fiscales

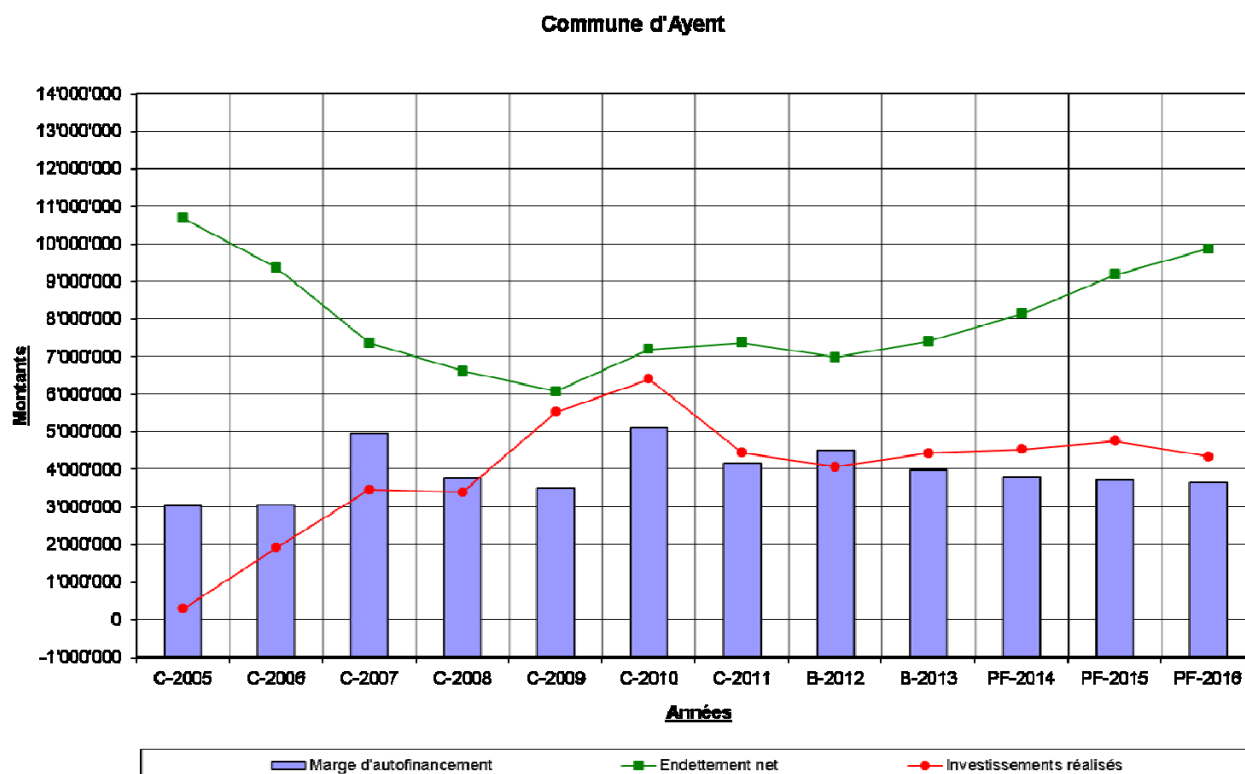
Année fiscale 2010 - revenus					
Classe de revenu	Nombre de contribuables	Cumul des revenus	Revenu moyen	Cumul des impôts	Impôt moyen
1-20'000	266	2'946'600	11'077	98'072	369
20'001 - 30'000	211	5'300'600	25'121	222'565	1'055
30'001 - 40'000	283	10'098'300	35'683	520'896	1'841
40'001 - 50'000	256	11'483'500	44'857	681'629	2'663
50'001 - 60'000	233	12'787'300	54'881	812'332	3'486
60'001 - 70'000	173	11'268'800	65'138	723'659	4'183
70'001 - 80'000	106	7'861'700	74'167	533'332	5'031
80'001 - 90'000	93	7'853'600	84'447	539'198	5'798
90'001 - 100'000	49	4'635'700	94'606	332'984	6'796
100'001 et plus	137	21'143'600	154'333	1'854'296	13'535
Total/moyenne	1807	95'379'700	52'783	6'318'963	3'497



Année fiscale 2010 - fortune					
Classe de revenu	Nombre de contribuables	Cumul de fortune	Fortune moyenne	Cumul des impôts	Impôt moyen
1-50'000	257	565'500	2'200	9'671	38
50'001 - 100'000	177	13'089'000	73'949	26'575	150
100'001 - 200'000	240	35'752'000	148'967	80'955	337
200'001 - 300'000	152	36'929'000	242'954	88'498	582
300'001 - 400'000	85	29'393'000	345'800	70'606	831
400'001 - 500'000	62	27'262'000	439'710	69'872	1'127
500'001 et plus	140	135'100'000	965'000	417'236	2'980
Total/moyenne	1113	278'090'500	249'857	763'413	686

4. Etat des finances communales

4.1. Marge d'autofinancement, endettement net et investissements réalisés



4.2. Indicateurs cantonaux

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, l'inspectorat des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des communes. Nous présentons, ci-après, les ratios calculés pour la commune d'Ayent pour les années 2010 et 2011. La comparaison de ces ratios avec les valeurs indicatives de l'État du Valais confirme la bonne santé financière de notre commune.

4.2.1. Degré d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte deux éléments des comptes communaux : le premier est l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt; le deuxième élément est les investissements nets. Il s'agit ici du total des investissements réalisés après déduction des éventuelles participations de tiers et des subventions acquises. Le degré d'autofinancement est donc calculé en prenant l'autofinancement divisé par les investissements nets. C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2010	2011	Mbyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	79.8%	93.8%	85.5%

Valeurs indicatives	$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
	$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
	$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
	$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
	$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

4.2.2. Capacité d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas, les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la commune. Cette comparaison nous donne une notion de rendement.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2010	2011	Mbyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	27.3%	23.3%	25.4%

Valeurs indicatives	$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
	$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
	$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
	$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
	$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

4.2.3. Taux des amortissements ordinaires

Cet indicateur compare les amortissements comptables effectués, c'est-à-dire la prise en charge de la diminution de la valeur de notre patrimoine (bâtiments, routes, véhicules, etc.), par rapport à la valeur totale du patrimoine restant à amortir. Selon les critères de l'Etat du Valais, un taux d'amortissement de 10% et plus est considéré comme suffisant.

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2010	2011	Mbyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.1%	10.2%	10.1%

Valeurs indicatives	$I3 \geq 10\%$	5 - amort. suffisants
	$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amort. moyens (à court terme)
	$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amort. faibles
	$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amort. insuffisants
	$I3 < 2\%$	1 - amort. nettement insuffisants

4.2.4. Endettement net par habitant

Cet indicateur divise la dette nette totale par le nombre d'habitants. La notion de dette nette prend en compte tous les engagements de la commune (dettes bancaires, créanciers, charges à payer, provisions, etc.) auxquels nous déduisons tous les éléments de l'actif qui sont disponibles ou réalisables rapidement (liquidités, débiteurs, produits à recevoir). Le montant obtenu est divisé par le nombre d'habitants.

4. Endettement net par habitant (I4)	2010	2011	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	2058	2043	2050

Valeurs indicatives	I4 < 3'000	5 - endettement faible
	3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
	5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
	7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
	I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

4.2.5. Taux du volume de la dette brute

Le taux de volume de la dette brute est un indicateur très important. Il exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus courants de la commune. Plus ce volume est élevé, plus la situation de la commune est critique. Il vient en outre compléter l'information fournie par l'indicateur de l'endettement net par habitant. En effet, un endettement net par habitant identique dans deux communes distinctes doit être interprété très différemment selon que la commune dispose d'un volume élevé de recettes ou non.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2010	2011	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	106.4%	112.5%	109.4%

Valeurs indicatives	I5 < 150%	5 - très bien
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais

5. Plan financier 2013-2016

5.1. Objectifs généraux à court et moyen terme

La planification financière est un instrument d'information et de gestion.

Elle donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de fonctionnement et des axes prioritaires au niveau des investissements. Toutefois, en fonction des ressources financières certains projets pourront être différés, voire abandonnés.

Le Conseil communal et la commission des finances ont marqué une volonté de maintenir à l'avenir des résultats favorables et réaffirme leurs intentions, soit :

- maintien de l'équilibre budgétaire,
- maintien de la meilleure marge d'autofinancement possible,
- limitation de l'endettement dans les proportions admises pour les indicateurs financiers,
- respect du rythme des amortissements dans la norme définie par les dispositions légales,
- maintien d'une capacité d'investissement confortable.

5.2. Evolution du compte de fonctionnement 2013-2016

Pour les années 2013 à 2016, le compte de fonctionnement présente un accroissement des charges d'exploitation de 2,5% par année.

L'évaluation des recettes d'impôts sur les personnes physiques présente un accroissement de 2% par année. Ces recettes ont été calculées sur la base des barèmes fiscaux en vigueur (coefficient de 1.2 et taux d'indexation de 145%).

Le plan financier 2013-2016 confirme une marge d'autofinancement en baisse à moins de 4,0 millions de francs. Les conséquences de la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes ont été prises en compte dans la planification telles que connue à ce jour.

Désignation	2009 Compte	2010 Compte	2011 Compte	2012 Budget	2013 Budget	2014 Planfin	2015 Planfin	2016 Planfin
Total des recettes	20'892'650.88	20'196'812.00	19'361'804.00	18'531'300.00	18'619'600.00	18'758'000.00	19'063'000.00	19'375'000.00
Total des charges avant amortissements	17'389'059.00	15'093'625.00	15'205'974.00	14'041'500.00	14'596'400.00	14'974'000.00	15'352'000.00	15'738'000.00
Marge d'autofinancement	3'503'591.88	5'103'187.00	4'155'830.00	4'489'800.00	4'023'200.00	3'784'000.00	3'711'000.00	3'637'000.00

Le détail des charges et produits par natures pour les périodes sous revue est répertorié ci-après :

Désignation	2009 Compte	2010 Compte	2011 Compte	2012 Budget	2013 Budget	2014 Planfin	2015 Planfin	2016 Planfin
30 Charges de personnel	5'791'670	5'794'445	6'205'943	3'530'200	3'787'400	3'900'000	3'997'000	4'097'000
31 Biens, services et marchandises	4'096'436	4'434'895	4'302'290	4'556'500	4'719'000	4'812'000	4'932'000	5'056'000
32 Intérêts passifs	273'355	302'871	340'342	377'700	380'700	400'000	420'000	440'000
34 Parts à des contributions sans affectation	118'714	113'149	115'815	27'800	29'000	35'000	40'000	45'000
35 Dédommagements versés à des collectivités	1'349'788	1'064'990	445'670	405'400	427'000	450'000	470'000	490'000
36 Subventions accordées	1'659'878	1'679'474	2'186'526	3'578'900	3'718'500	3'817'000	3'913'000	4'010'000
37 Subventions redistribuées	305'895	297'279	297'452	321'000	295'000	310'000	330'000	350'000
38 Attributions aux financements spéciaux	2'612'571	189'452	89'739	0	9'000	0	0	0
39 Imputations internes	1'179'211	1'217'070	1'221'124	1'244'000	1'230'800	1'250'000	1'250'000	1'250'000
Total des charges avant amortissements	17'387'518	15'093'625	15'204'901	14'041'500	14'596'400	14'974'000	15'352'000	15'738'000
33 Amortissements	2'755'179	2'880'339	2'585'712	2'730'400	2'894'700	2'973'700	3'150'800	3'268'200
3 Total des charges	20'142'697	17'973'964	17'790'613	16'771'900	17'491'100	17'947'700	18'502'800	19'006'200
40 Impôts	9'890'215	11'422'630	10'464'364	10'824'200	10'643'400	10'855'000	11'072'000	11'294'000
41 Patentes et concessions	789'437	786'812	793'061	932'000	904'800	910'000	910'000	910'000
42 Revenu des biens	312'900	734'752	313'838	409'400	402'800	410'000	410'000	410'000
43 Contributions	6'604'861	4'139'417	4'298'781	4'173'300	4'358'600	4'394'000	4'482'000	4'572'000
44 Part à des recettes sans affectation	0	2'745	0	226'700	299'500	263'000	263'000	263'000
45 Restitutions de collectivités publiques	66'560	42'979	51'686	55'300	54'300	56'000	56'000	56'000
46 Subventions	1'683'568	1'543'758	1'921'498	315'400	430'400	320'000	320'000	320'000
47 Subventions à redistribuer	305'895	297'279	297'452	321'000	295'000	300'000	300'000	300'000
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	60'000	9'370	0	30'000	0	0	0	0
49 Imputations internes	1'179'211	1'217'070	1'221'124	1'244'000	1'230'800	1'250'000	1'250'000	1'250'000
4 Total des revenus	20'892'647	20'196'812	19'361'804	18'531'300	18'619'600	18'758'000	19'063'000	19'375'000
Marge d'autofinancement	3'503'588	5'103'187	4'155'830	4'489'800	4'023'200	3'784'000	3'711'000	3'637'000
Excédent de revenu/charges (+/-)	749'950	2'222'848	1'571'191	1'759'400	1'128'500	810'300	560'200	368'800

5.3. Planification des investissements 2013-2016

Les investissements nets attendus pour les années de planification 2013-2016 représentent plus de 18,0 millions de francs. Une part importante du programme d'investissements servira à assurer les tâches prioritaires dévolues à une collectivité soit à l'entretien et l'amélioration du réseaux routiers, à l'approvisionnement en eau potable, à la rénovation des locaux scolaires, à la sécurité (entretien des torrents) et au maintien du développement de notre territoire avec l'aménagement des zones à construire.

Le montant net des investissements planifiés dépasse de quelque 2,8 millions de francs le total des marges d'autofinancement.

Lors de l'élaboration des budgets annuels, le Conseil communal devra prioriser certains objets pour répondre aux objectifs réaffirmés au point 5.1.

Objet	Montant	%
Travaux routiers et éclairage public	4'237'000.00	23.5
Approvisionnement et alimentation eau potable	3'164'000.00	17.5
Rénovation des bâtiments scolaires	2'658'000.00	14.7
Entretien des torrents	1'725'000.00	9.6
Aménagement du territoire	1'666'000.00	9.2
Assainissement des eaux usées	1'310'000.00	7.3
Agriculture, viticulture	1'240'000.00	6.9
Infrastructures touristiques et sportives	525'000.00	2.9
Traitement des déchets	325'000.00	1.8
Energie	200'000.00	1.1
Protections avalanches	168'000.00	0.9
Equipement et infrastructures communales	170'000.00	0.9
Renouvellement du parc de véhicules	125'000.00	0.7
Cimetière	90'000.00	0.5
Acquisition de biens-fonds	50'000.00	0.3
Autres	378'000.00	2.1
Total	18'031'000.00	100.00

Il ressort du tableau prévisionnel des investissements nets les principaux points ci-après :

Désignation	2009 Compte	2010 Compte	2011 Compte	2012 Budget	2013 Budget	2014 Planfin	2015 Planfin	2016 Planfin	Description
0 Administration générale	485'245.00	495'431.55	192'817.25	63'000.00	5'000.00	90'000.00	85'000.00	90'000.00	achats terrains, remplacement véhicule TP, infrastructures communales
1 Sécurité publique	58'324.95	0.00	46'646.95	0.00	0.00	0.00	45'000.00	0.00	remplacement véhicule de police
2 Enseignement et formation	461'327.00	239'479.25	304'745.35	573'900.00	898'000.00	540'000.00	610'000.00	610'000.00	remplacement mobilier, fin réfection ancien CO, réfection ancien bâtiment EP, étage nouveau EP
3 Culture, loisirs et culte	19'091.65	0.00	16'711.05	55'000.00	200'000.00	0.00	100'000.00	150'000.00	infrastructures sportives, chemins pédestres, bâtiment pour expositions
4 Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5 Prévoyance sociale	1'554'964.65	1'927'115.35	73'035.10	0.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00	part cantonale aux institutions handicapés ou sociales
6 Trafic	1'086'052.70	118'952.55	739'241.80	1'257'000.00	1'437'000.00	1'050'000.00	950'000.00	800'000.00	réfection annuelle du réseau, éclairage publique
7 Protection et aménagement de l'environnement	1'327'518.05	1'170'009.05	1'662'133.30	1'714'000.00	1'629'000.00	2'289'000.00	2'305'000.00	2'225'000.00	aménagement des zones selon planning, entretien FGEE, captation eau potable, gestion des déchets, protection avalanches, torrents
8 Economie publique	95'418.55	95'444.40	107'825.80	370'000.00	255'000.00	430'000.00	530'000.00	330'000.00	irrigation par aspersion, REP, énergie
9 Finances et impôts	425'615.00	2'350'329.15	1'288'277.85	30'000.00	0.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	soutien à l'économie touristique
Total	5'513'557.55	6'396'761.30	4'431'434.45	4'062'900.00	4'443'500.00	4'518'500.00	4'744'500.00	4'324'500.00	

5.4. Evolution de l'endettement net

La planification pluriannuelle établie prévoit un endettement net de plus de 9,83 millions de francs à fin 2016 pour une dette nette par habitant qui avoisinerait Fr. 2'600.00 (voir annexe page 24).

L'évolution de la dette consolidée doit cependant être prise avec réserve. En effet, certains mouvements affectant le bilan, ne sont pas pris en considération. D'autre part, il peut se produire un certain décalage entre la planification et les comptes clôturés.

5.5. Evolution de la fortune

La loi cantonale sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière définissent les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Dès lors, le budget de fonctionnement des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Le taux d'amortissement est au minimum de 10% sur le patrimoine administratif. Le plan financier 2013-2016 respecte ces dispositions.

Municipalité de Ayent Ofs 113		Budget	Budget	Planfin	Planfin	Planfin
	n	2012	2013	2014	2015	2016
	n-1	2011	2012	2013	2014	2015
	n-2	2010	2011	2012	2013	2014
Patrimoine administratif de l'année précédente sans les prêts et participations permanentes		22 756 845	23 669 345	25 218 145	26 762 945	28 356 645
Investissements nets sans les prêts et participations permanentes (selon le budget des investissements)	+	3 642 900	4 443 500	4 518 500	4 744 500	4 324 500
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)	=	26 399 745	28 112 845	29 736 645	31 507 445	32 681 145
Amortissements ordinaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes	-	2 730 400	2 894 700	2 973 700	3 150 800	3 268 200
Amortissements complémentaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes	-	0	0	0	0	0
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (après les amortissements)	=	23 669 345	25 218 145	26 762 945	28 356 645	29 412 945
Contrôle des amortissements ordinaires selon le loi						
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)		26 399 745	28 112 845	29 736 645	31 507 445	32 681 145
10 % amortissements ordinaires du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)		2 639 975	2 811 285	2 973 665	3 150 745	3 268 115
<i>Ecart par rapport aux amortissements ordinaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (nég. = insuffisant)</i>	=	90 426	83 416	36	56	86

Au terme de chaque période comptable, l'état de la fortune demeure dans les limites fixées par l'ordonnance sur la gestion financière des communes, notamment l'équilibre budgétaire précisant qu'un excédent de charge ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette (art. 27 Ofinco).

Désignation	2009 Compte	2010 Compte	2011 Compte	2012 Budget	2013 Budget	2014 Planfin	2015 Planfin	2016 Planfin
Total des recettes	20'892'650.88	20'196'812.00	19'361'804.00	18'531'300.00	18'619'600.00	18'758'000.00	19'063'000.00	19'375'000.00
Total des charges avant amortissements	17'389'059.00	15'093'625.00	15'205'974.00	14'041'500.00	14'596'400.00	14'974'000.00	15'352'000.00	15'738'000.00
Marge d'autofinancement	3'503'591.88	5'103'187.00	4'155'830.00	4'489'800.00	4'023'200.00	3'784'000.00	3'711'000.00	3'637'000.00
Amortissements	2'753'638.00	2'880'339.00	2'584'639.00	2'730'400.00	2'894'700.00	2'973'700.00	3'150'800.00	3'268'200.00
Variation de fortune	749'953.88	2'222'848.00	1'571'191.00	1'759'400.00	1'128'500.00	810'300.00	560'200.00	368'800.00
Fortune au 01.01	12'249'235.22	12'999'189.10	15'222'037.10	16'793'228.10	18'552'628.10	19'681'128.10	20'491'428.10	21'051'628.10
Fortune au 31.12	12'999'189.10	15'222'037.10	16'793'228.10	18'552'628.10	19'681'128.10	20'491'428.10	21'051'628.10	21'420'428.10

6. Considérations finales

Le plan financier est un instrument de direction et de prévisions qui inclut une part d'incertitude. Celle-ci peut découler de décisions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales, de l'évolution de l'économie nationale et internationale.

Le plan financier est élaboré sur les informations actuellement disponibles et les prévisions conjoncturelles connues. Les analystes employés par la Confédération et ceux des instituts spécialisés nous livrent régulièrement des statistiques, des prévisions que l'économie publique et privée utilise en permanence; les prévisions résultent de la projection d'éléments connus à un moment précis. Le monde étant de plus en plus mobile, des ajustements réguliers sont indispensables.

Face à la volatilité des politiques monétaires et budgétaires, l'établissement du plan quadriennal demande de la prudence dans l'évaluation des charges et recettes de fonctionnement. L'évolution des charges se base sur une augmentation mesurée et un effectif en personnel plafonné au niveau actuel. Sur le plan des revenus, nous avons admis une progression mesurée des recettes fiscales.

La planification des investissements reste à un niveau global élevé. La volonté de la municipalité est de mentionner au plan financier tous les investissements déjà engagés ou ayant fait l'objet d'engagement financier pour des études. Selon l'avancement des dossiers ou des moyens financiers à disposition, il se peut que certains investissements soient repoussés.

La volonté marquée de l'exécutif est de maintenir les indicateurs financiers à un niveau acceptable, notre endettement à un niveau mesuré tout en gardant nos infrastructures dans un état satisfaisant, ce qui requiert des investissements annuels d'un certain niveau.

Ayent, le 15 novembre 2012

LA COMMUNE D'AYENT

7. Annexes

7.1. Récapitulation des éléments du plan financier

7.2. Eléments d'analyse financière

7.3. Détail des investissements nets

7.1. Récapitulation des éléments du plan financier 2013-2016

Résultats	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Planfin 2014	Planfin 2015	Planfin 2016
Prévisions compte de fonctionnement										
Total des charges financières	12 931 332	14 228 097	17 389 059	15 093 625	15 205 974	14 041 500	14 596 400	14 974 000	15 352 000	15 738 000
Total des revenus financiers	17 880 283	17 995 309	20 892 647	20 196 812	19 361 804	18 531 300	18 619 600	18 758 000	19 063 000	19 375 000
Marge d'autofinancement	4 948 951	3 767 212	3 503 588	5 103 187	4 155 830	4 489 800	4 023 200	3 784 000	3 711 000	3 637 000
Amortissements ordinaires	4 522 009	3 149 649	2 753 638	2 880 339	2 584 639	2 730 400	2 894 700	2 973 700	3 150 800	3 268 200
Amortissements complémentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement découvert au bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent revenus (+) charges (-)	426 942	617 563	749 950	2 222 848	1 571 191	1 759 400	1 128 500	810 300	560 200	368 800
Prévision du compte des investissements										
Total des dépenses	4 880 125	3 922 833	6 697 714	7 807 123	6 345 377	7 002 000	6 566 500	5 603 500	5 829 500	5 409 500
Total des recettes	1 432 537	542 658	1 184 157	1 410 362	1 913 943	2 939 100	2 123 000	1 085 000	1 085 000	1 085 000
Investissements nets	3 447 588	3 380 175	5 513 557	6 396 761	4 431 434	4 062 900	4 443 500	4 518 500	4 744 500	4 324 500
Financement des investissements										
Report des investissements nets	3 447 588	3 380 175	5 513 557	6 396 761	4 431 434	4 062 900	4 443 500	4 518 500	4 744 500	4 324 500
Marge d'autofinancement	4 948 951	3 767 212	3 503 588	5 103 187	4 155 830	4 489 800	4 023 200	3 784 000	3 711 000	3 637 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	1 501 363	387 037	- 2 009 969	- 1 293 574	- 275 604	426 900	- 420 300	- 734 500	- 1 033 500	- 687 500
Modification de la fortune/découvert	11 204 734									
Solde du compte de fonctionnement	426 942	617 563	749 950	2 222 848	1 571 191	1 759 400	1 128 500	810 300	560 200	368 800
Amortissement du découvert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fortune nette (+) / découvert du bilan (-)	11 631 676	12 249 239	12 999 189	15 222 037	16 793 228	18 552 628	19 681 128	20 491 428	21 051 628	21 420 428

7.2. Eléments d'analyse financière

1. Degré d'autofinancement		MCH	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Planfin 2014	Planfin 2015	Planfin 2016
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		+ fr.	426 942	617 563	749 950	2 222 848	1 571 191	1 759 400	1 128 500	810 300	560 200	368 800
Excédent de charges du compte de fonctionnement		- fr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements du patrimoine administratif	331	+ fr.	4 522 009	3 149 649	2 753 638	2 880 339	2 584 639	2 730 400	2 894 700	2 973 700	3 150 800	3 268 200
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332	+ fr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement du découvert du bilan	333	+ fr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement		=	4 948 951	3 767 212	3 503 588	5 103 187	4 155 830	4 489 800	4 023 200	3 784 000	3 711 000	3 637 000
Dépenses d'investissement reportées au bilan	5	+ fr.	4 880 125	3 922 833	6 697 714	7 807 123	6 345 377	7 002 000	6 566 500	5 603 500	5 829 500	5 409 500
Recettes d'investissement reportées au bilan	6	- fr.	1 432 537	542 658	1 184 157	1 410 362	1 913 943	2 939 100	2 123 000	1 085 000	1 085 000	1 085 000
Investissements nets		=	3 447 588	3 380 175	5 513 557	6 396 761	4 431 434	4 062 900	4 443 500	4 518 500	4 744 500	4 324 500
Autofinancement x100			143.5%	111.5%	63.5%	79.8%	93.8%	110.5%	90.5%	83.7%	78.2%	84.1%
Investissements nets												

Municipalité de Ayent OfS 113

Valeurs indicatives	
VI ≥ 100%	très bien
80% ≤ VI < 100%	bien
60% ≤ VI < 80%	satisfaisant (à court terme)
0% ≤ VI < 60%	insuffisant
VI < 0%	très mauvais

2. Capacité d'autofinancement		MCH	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Planfin 2014	Planfin 2015	Planfin 2016
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		+ fr.	426 942	617 563	749 950	2 222 848	1 571 191	1 759 400	1 128 500	810 300	560 200	368 800
Excédent de charges du compte de fonctionnement		- fr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements du patrimoine administratif	331	+ fr.	4 522 009	3 149 649	2 753 638	2 880 339	2 584 639	2 730 400	2 894 700	2 973 700	3 150 800	3 268 200
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332	+ fr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement du découvert du bilan	333	+ fr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement		=	4 948 951	3 767 212	3 503 588	5 103 187	4 155 830	4 489 800	4 023 200	3 784 000	3 711 000	3 637 000
Revenus du compte de fonctionnement	4	+ fr.	17 880 283	17 995 309	20 892 647	20 196 812	19 361 804	18 531 300	18 619 600	18 758 000	19 063 000	19 375 000
Subventions redistribuées	47	- fr.	283 978	318 986	305 895	297 279	297 452	321 000	295 000	300 000	300 000	300 000
Prélèvements sur les financements spéciaux	48	- fr.	0	2 989	60 000	9 370	0	30 000	0	0	0	0
Imputations internes	49	- fr.	1 089 673	1 055 169	1 179 211	1 217 070	1 221 124	1 244 000	1 230 800	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Revenus financiers		=	16 506 632	16 618 165	19 347 541	18 673 093	17 843 228	16 936 300	17 093 800	17 208 000	17 513 000	17 825 000
Autofinancement x 100			30.0%	22.7%	18.1%	27.3%	23.3%	26.5%	23.5%	22.0%	21.2%	20.4%
Revenus financiers												

Municipalité de Ayent OfS 113

Valeurs indicatives

VI ≥ 20%	très bien
15% ≤ VI < 20%	bien
8% ≤ VI < 15%	satisfaisant
0% ≤ VI < 8%	insuffisant
VI < 0%	très mauvais

3.1 Taux des amortissements ordinaires		MCH	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Planfin 2014	Planfin 2015	Planfin 2016
Patrimoine administratif avant amortissement		+ fr.	23 767 170	22 447 652	24 811 560	28 454 684	30 005 778	31 484 039	33 197 139	34 820 939	36 591 739	37 765 439
Prêts et participations permanentes avant amortissement		- fr.	3 808 556	1 821 514	1 825 687	3 776 017	4 664 294	5 084 294	5 084 294	5 084 294	5 084 294	5 084 294
Patrimoine administratif à amortir		=	19 958 614	20 626 138	22 985 873	24 678 667	25 341 484	26 399 745	28 112 845	29 736 645	31 507 445	32 681 145
Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	3310	=	2 389 655	2 574 650	2 353 638	2 480 339	2 584 639	2 730 400	2 894 700	2 973 700	3 150 800	3 268 200
Amortissements x 100			12.0%	12.5%	10.2%	10.1%	10.2%	10.3%	10.3%	10.0%	10.0%	10.0%
Patrimoine administratif à amortir												

Municipalité de Ayent OfS 113

Valeurs indicatives	
VI \geq 10%	Amortissements suffisants
8% \leq VI < 10%	Amortissements moyens (à court terme)
5% \leq VI < 8%	Amortissements faibles
2% \leq VI < 5%	Amortissements insuffisants
VI < 2%	Amortissements nettement insuffisants

4. Endettement net par habitant		MCH	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Planfin 2014	Planfin 2015	Planfin 2016
Engagements courants	20	+ fr.	4 720 020	4 667 463	2 867 381	2 913 068	2 654 011					
Dettes à court terme	21	+ fr.		479 824	620 600	1 257 867	- 262 099					
Dettes à moyen et long termes	22	+ fr.	3 772 500	9 590 500	10 443 860	11 530 240	13 370 320					
Engagements envers des entités particulières	23	+ fr.	10 484 700	1 257 680								
Provisions	24	+ fr.	2 965 749	3 864 127	3 091 280	3 834 892	3 959 532					
Passifs transitoires	25	+ fr.	312 635	311 865	319 797	328 200	345 112					
Dette brute		=	22 255 604	20 171 459	17 342 918	19 864 267	20 066 876					
Ou												
Total des passifs	2	+ fr.	36 953 786	35 485 601	36 428 369	41 784 027	40 120 631					
Fortune nette	29	- fr.	11 631 676	12 249 239	12 999 189	15 222 037	16 793 228					
Financements spéciaux	28	- fr.	3 066 506	3 064 902	6 086 264	6 697 725	3 260 530					
Dette brute		=	22 255 604	20 171 460	17 342 916	19 864 265	20 066 873	19 669 973	20 081 273	20 815 773	21 849 273	22 536 773
Disponibilités	10	fr.	741 417	1 647 875	990 950	2 249 209	2 719 738					
Avoir	11	+ fr.	10 046 575	6 803 952	4 964 531	6 464 626	4 838 036					
Placements (seulement les actifs réalisables)	12	+ fr.	13	376 263	320 013	290 013	260 013					
Actifs transitoires	13	+ fr.	4 116 802	4 732 743	4 999 398	3 678 899	4 881 703					
Patrimoine financier réalisable		=	14 904 807	13 560 833	11 274 892	12 682 747	12 699 490	12 699 490	12 699 490	12 699 490	12 699 490	12 699 490
Endettement net (+) / Fortune nette (-)			7 350 797	6 610 627	6 068 024	7 181 518	7 367 383	6 970 483	7 381 783	8 116 283	9 149 783	9 837 283
Nombre d'habitant (population ESPOP année N-1)			3 386	3 442	3 501	3 490	3 606	3 656	3 706	3 756	3 806	3 856
Dette brute – Patrimoine financier réalisable			2'171	1'921	1'733	2'058	2'043	1'907	1'992	2'161	2'404	2'551
Nombre d'habitant (population ESPOP année N-1)												

Municipalité de Ayent Of 113

Valeurs indicatives

VI < 3'000	Endettement faible
3'000 ≤ VI < 5'000	Endettement mesuré
5'000 ≤ VI < 7'000	Endettement important
7'000 ≤ VI < 9'000	Endettement très important
VI ≥ 9'000	Endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute		MCH	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Planfin 2014	Planfin 2015	Planfin 2016
Engagements courants	20	+ fr.	4 720 020	4 667 463	2 867 381	2 913 068	2 654 011					
Dettes à court terme	21	+ fr.		479 824	620 600	1 257 867	- 262 099					
Dettes à moyen et long termes	22	+ fr.	3 772 500	9 590 500	10 443 860	11 530 240	13 370 320					
Engagements envers des entités particulières	23	+ fr.	10 484 700	1 257 680								
Provisions	24	+ fr.	2 965 749	3 864 127	3 091 280	3 834 892	3 959 532					
Passifs transitoires	25	+ fr.	312 635	311 865	319 797	328 200	345 112					
Dette brute		=	22 255 604	20 171 459	17 342 918	19 864 267	20 066 876					
Ou												
Total des passifs	2	+ fr.	36 953 786	35 485 601	36 428 369	41 784 027	40 120 631					
Fortune nette	29	- fr.	11 631 676	12 249 239	12 999 189	15 222 037	16 793 228					
Financements spéciaux	28	- fr.	3 066 506	3 064 902	6 086 264	6 697 725	3 260 530					
Dette brute		=	22 255 604	20 171 460	17 342 916	19 864 265	20 066 873	19 669 973	20 081 273	20 815 773	21 849 273	22 536 773
Revenus du compte de fonctionnement	4	+ fr.	17 880 283	17 995 309	20 892 647	20 196 812	19 361 804	18 531 300	18 619 600	18 758 000	19 063 000	19 375 000
Subventions redistribuées	47	- fr.	283 978	318 986	305 895	297 279	297 452	321 000	295 000	300 000	300 000	300 000
Prélèvements sur les financements spéciaux	48	- fr.		2 989	60 000	9 370		30 000				
Imputations internes	49	- fr.	1 089 673	1 055 169	1 179 211	1 217 070	1 221 124	1 244 000	1 230 800	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Revenus financiers		=	16 506 632	16 618 165	19 347 541	18 673 093	17 843 228	16 936 300	17 093 800	17 208 000	17 513 000	17 825 000
$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus financiers}}$			134.8%	121.4%	89.6%	106.4%	112.5%	116.1%	117.5%	121.0%	124.8%	126.4%

Municipalité de Ayent OfS 113

Valeurs indicatives

VI < 150%	très bien
150% ≤ VI < 200%	bien
200% ≤ VI < 250%	satisfaisant
250% ≤ VI < 300%	insuffisant
VI ≥ 300%	mauvais

7.3. Détail des investissements nets

Investissements nets	2009 Compte	2010 Compte	2011 Compte	2012 Budget	2013 Budget	2014 Planfin	2015 Planfin	2016 Planfin
0. Administration générale	485'245.00	495'431.55	192'817.25	63'000.00	5'000.00	90'000.00	85'000.00	90'000.00
Biens-fonds	434'487.00	374'160.65	132'882.45		5'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Bâtiments administratifs				8'000.00				
Equipement de bureau	6'558.00	40'420.95	59'934.80			15'000.00	50'000.00	15'000.00
Véhicules	44'200.00	80'849.95		55'000.00		40'000.00		40'000.00
Autres infrastructures communales						20'000.00	20'000.00	20'000.00
1. Sécurité publique	58'324.95	0.00	46'646.95	0.00	0.00	0.00	45'000.00	0.00
Equipement de la police			46'646.95				45'000.00	
Equipement service du feu	58'324.95							
2. Enseignement et formation	461'327.00	239'479.25	304'745.35	573'900.00	898'000.00	540'000.00	610'000.00	610'000.00
Rénovation ancien bâtiment CO + salle de gym	398'059.00	239'479.25	288'004.00	240'200.00	211'000.00			
Ecole de Botyre	46'592.15			261'500.00	606'000.00	530'000.00	600'000.00	600'000.00
Mobilier écoles Botyre + CO	16'675.85		16'741.35	72'200.00	81'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
3. Culture, loisirs et culte	19'091.65	0.00	16'711.05	55'000.00	200'000.00	0.00	100'000.00	150'000.00
Infrastructures sportives, chemins pédestres				55'000.00	200'000.00		100'000.00	
Boucielle + terrain de foot			16'711.05					
Aménagement Pré des Soeurs	19'091.65							
Bâtiment culturel								150'000.00
5. Prévoyance sociale	1'554'964.65	1'927'115.35	73'035.10	0.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00
Places accueil d'enfants	1'554'964.65	1'927'115.35	44'538.80					
Institutions handicapés - Etat du Valais					19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00
Hme Les Crêtes et unités d'accueil			28'496.30					

Investissements nets	2009 Compte	2010 Compte	2011 Compte	2012 Budget	2013 Budget	2014 Planfin	2015 Planfin	2016 Planfin
6. Trafic	1'086'052.70	118'952.55	739'241.80	1'257'000.00	1'437'000.00	1'050'000.00	950'000.00	800'000.00
Nouvelles réalisations et réfections diverses	1'086'052.70	118'952.55	336'412.00	457'000.00	787'000.00	600'000.00	500'000.00	500'000.00
Frais de construction des routes cantonales			255'291.00	650'000.00	500'000.00	300'000.00	300'000.00	300'000.00
Eclairage publique			147'538.80	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	
7. Protection et aménagement de l'environnement	1'327'518.05	1'170'009.05	1'662'133.30	1'714'000.00	1'629'000.00	2'289'000.00	2'305'000.00	2'225'000.00
70. Approvisionnement et alimentation en eau potable	869'741.20	590'379.25	313'587.15	579'000.00	509'000.00	685'000.00	985'000.00	985'000.00
Réservoir et station de traitement								
Recherches eau potable	59'345.90	74'982.55		30'000.00	97'000.00	500'000.00	800'000.00	800'000.00
Protection des sources			31'704.75					
Station de filtration Probon	849'964.55	564'858.65						
Maintenance du réseau	63'353.85		245'302.80	568'000.00	420'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00
Réalisations ponctuelles	2'313.45	40'625.15	20'001.30					
Zones à aménager		45'000.00	88'000.00	36'000.00	47'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
Taxes de raccordement et subventions	-105'236.55	-135'087.10	-71'421.70	-55'000.00	-55'000.00	-55'000.00	-55'000.00	-55'000.00
71. Assainissement des eaux usées	33'389.00	97'982.40	370'918.25	103'000.00	125'000.00	395'000.00	395'000.00	395'000.00
Réalisations ponctuelles	29'565.70	22'688.75	31'050.20		30'000.00			
Maintenance du réseau	108'783.85	105'537.35	23'382.65					
Zones à aménager	1'081.05	98'443.70	113'000.00	48'000.00	55'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
STEP : rénovation			44'287.75			200'000.00	200'000.00	200'000.00
Plan général évacuation égouts (PGEE)			219'619.95	105'000.00	90'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00
Taxes de raccordement	-106'041.60	-128'687.40	-60'422.30	-50'000.00	-50'000.00	-55'000.00	-55'000.00	-55'000.00

Investissements nets		2009 Compte	2010 Compte	2011 Compte	2012 Budget	2013 Budget	2014 Planfin	2015 Planfin	2016 Planfin
72.	Traitement des déchets	0.00	88'796.80	60'298.65	15'000.00	105'000.00	100'000.00	100'000.00	20'000.00
	Abris et containers		88'796.80	60'298.65	15'000.00	105'000.00	100'000.00	100'000.00	20'000.00
74.	Cimetière	-9'656.00	0.00	0.00	0.00	90'000.00	0.00	0.00	0.00
	Cimetière	-9'656.00				90'000.00			
75.	Correction des eaux	218'872.80	99'468.05	365'898.35	200'000.00	25'000.00	700'000.00	500'000.00	500'000.00
	Torrents	218'872.80	99'468.05	365'898.35	200'000.00	25'000.00	700'000.00	500'000.00	500'000.00
76.	Protection contre les avalanches	122'900.85	34'522.20	34'950.90	84'000.00	84'000.00	84'000.00	0.00	0.00
	Protections avalanches	122'900.85	34'522.20	34'950.90	84'000.00	84'000.00	84'000.00	0.00	0.00
78.	Lutte contre la pollution	27'315.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Assainissements	27'315.15							
79.	Aménagement du territoire	64'955.05	258'860.35	516'480.00	733'000.00	691'000.00	325'000.00	325'000.00	325'000.00
	Zones à aménager	347'955.05	794'800.95	1'709'782.20	2'308'500.00	1'775'000.00	1'300'000.00	1'300'000.00	1'300'000.00
	./. Part de tiers	-283'000.00	-535'940.60	-1'193'302.20	-1'575'500.00	-1'084'000.00	-975'000.00	-975'000.00	-975'000.00
8.	Economie publique	95'418.55	95'444.40	107'825.80	370'000.00	255'000.00	430'000.00	530'000.00	330'000.00
	Irrigation par aspersion	95'418.55	60'000.00				200'000.00	200'000.00	200'000.00
	Remise en état périodique des chemins (REP)		35'444.40	77'500.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	
	Chemineements à pied et chenillards				70'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	
	Mesures de compensations écologiques				40'000.00	40'000.00			
	Mesures PCT			30'325.80	30'000.00	15'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
	Mesures d'économies d'énergies				80'000.00			100'000.00	100'000.00
9.	Finances et impôts	425'615.00	2'350'329.15	1'288'277.85	30'000.00	0.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
	Piscine-welness-fitness	121'250.00	1'802'093.20	1'180'098.90					
	Cabane des Audannes		70'000.00						
	Maison peinte	280'640.50	470'511.45	87'032.95					
	Location place télécabine	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00				
	Soutien à l'économie touristique						100'000.00	100'000.00	100'000.00
	Bourses et prêts	-6'275.50	-22'275.50	-8'854.00					
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		5'513'557.55	6'396'761.30	4'431'434.45	4'062'900.00	4'443'500.00	4'518'500.00	4'744'500.00	4'324'500.00